



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP NICCOLO POLO - Code ISIN : FR0013058112

Cet OPCVM est géré par **MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT**

Objectifs et Politique d'investissement

Objectif : Le FCP Niccolo Polo est un OPCVM qui a pour objectif de gestion, de participer partiellement, sur un horizon d'investissement recommandé, à la performance des marchés français ou étrangers actions, obligations, monétaires et de change tout en recherchant une volatilité inférieure à celle de ces marchés

Indicateur de Référence : Aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance du fonds, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier.

Politique d'investissement : La recherche de rendement s'effectuera dans le cadre de profil de risque de long terme comparable à celui d'une allocation composée de 75% d'actions internationales et de 25% de produits de taux.

Les gérants mettront en œuvre une gestion discrétionnaire basée à la fois sur une sélection de titres et/ou d'OPC (« Stock & fund-picking ») et sur la flexibilité de l'exposition aux marchés actions, taux, crédit et change en fonction des opportunités et de ses anticipations de marchés. De ce fait, la politique de gestion pourra évoluer dans le temps rendant ainsi inappropriée la comparaison à un éventuel indicateur de référence.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 0% et 100% de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC et instruments dérivés. L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 70% de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC et instruments dérivés. La sélection des signatures autorisées est établie par les analystes crédit de la société de gestion et de son groupe d'appartenance. Ces investissements porteront sur des titres de notation au moins égale à BBB- ou de notation équivalente ou jugée équivalente par la société de gestion et/ou son délégataire, et dans la limite de 30% maximum sur des titres de notation au moins égale à BB- ou de notation équivalente, ou jugée équivalente par la société de gestion et/ou sur des titres ne bénéficiant pas d'une notation par une agence de rating. La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre -5 et +10.

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0% et 30% de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC et instruments dérivés. FCP Niccolo Polo peut, dans la limite de 100% de l'actif net, utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que sa devise de valorisation.

Le gérant peut utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés à terme ou optionnels réglementés et sur les marchés de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer, dans la limite de 100% de l'actif, le portefeuille aux risques de taux, de crédit, de change et/ou aux risques actions.

Dans la limite de 20% de l'actif, l'OPCVM pourra s'exposer à des obligations contingentes convertibles. L'exposition aux indices de volatilité implicite, à travers des futures, comme le VIX et VSTOXX, sera comprise dans une fourchette entre 0% et 3% (en notionnel) de l'actif net du fonds.

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée minimale de placement recommandée : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux porteurs qui prévoient de racheter leurs parts avant 5 ans.

Investissement en OPC : jusqu'à 100% de l'actif net dont 30% en FIA et autres placements collectifs, de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger et respectant les critères définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ces OPC peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

Les ordres de souscription/rachat sont centralisés chaque vendredi avant 12 heures (J) sur la valeur liquidative datée en J auprès de :

CACEIS BANK

1-3, place Valhubert 75013 PARIS

- au cas où le jour de calcul de la valeur liquidative serait un jour férié légal en France, la centralisation est avancée au jour ouvré précédent -, jusqu'à 12h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+3 (J étant le jour de centralisation). La valeur liquidative est calculée en J+2 et le règlement livraison des ordres de souscription/rachat intervient en J+3.

La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible



A risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'exposition aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie 5.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré conclus avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de liquidité : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.



FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué (sortie).	

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1.62%
Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.	

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

En cas de commission de surperformance, le montant facturé au titre du dernier exercice est inclus, également sous la forme d'un pourcentage

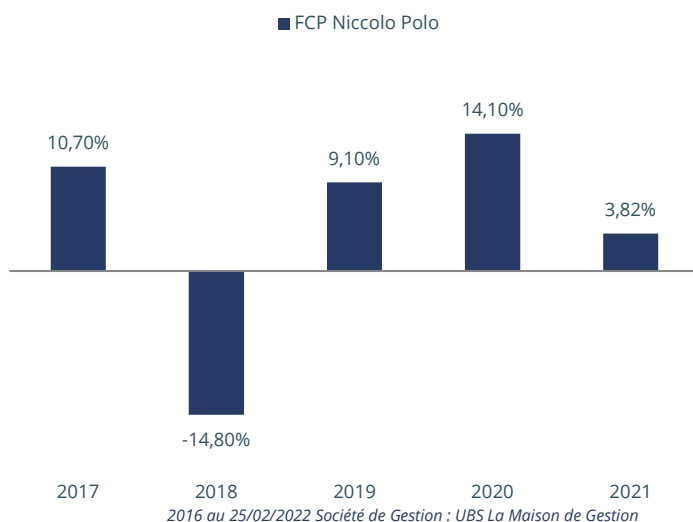
Pour plus d'information sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer à la rubrique « Informations sur les frais, commissions et la fiscalité » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande auprès de la société de gestion.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Performance passées de l'OPCVM



Indicateur de Référence : Aucun indicateur de référence

Monnaie : L'EURO

Les charges incluses dans les performances exprimées :

- Frais courants
- Commissions de performance
- Commissions de mouvement

Cet OPCVM a été créé en 2015. La part a été lancée en 2016.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK -1-3, Place Valhubert 75013 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français sur simple demande écrite, auprès de Meeschaert Asset Management - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris ou [contact-mam@meeschaert.com](mailto:mam@meeschaert.com).

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus ou moins-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à son conseiller ou à un professionnel. L'OPCVM n'est pas ouvert aux US Persons ». (La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la Société (www.meeschaertassetmanagement.com))

La responsabilité de MEESCHAERT Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible sur simple demande de l'investisseur.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'AMF.

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le numéro GP 040-00025 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **01/04/2022**